

Règlement de la course :

Article 1 : Nature de l'épreuve

La course enfant aura lieu le **Samedi 2 Septembre 2023** à Giroussens (81) à **16h45**.

Le parcours a une longueur différente en fonction des années de naissances des participants

Enfant – 9 ans : 0.800 km

Enfant + 9 ans : 1.600 km

Le parcours peut comporter une course en circuit fermé, des passages d'obstacles, une course en pleine nature.

La course ne sera pas chronométrée.

Article 2 : Condition physique

L'enfant doit être en bonne condition physique.

Article 3 : Signalisation

Le parcours sera fléché par des rubalises et panonceaux.

Article 4 : Dossard

La participation à la course est soumise au port d'un dossard qui sera à retirer le jour de la course au stand inscription.

Article 5 : Assurance

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Toutefois il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit à l'image

Le présent règlement autorise le droit à l'image de l'enfant (prise de photos le jour de la course et diffusion).

Article 7 : Prix

La participation au Trail est de 2€ et implique l'adhésion au présent règlement.

Les inscriptions se font par mail (giroutrail@orange.fr) en renvoyant l'autorisation parentale et le règlement par virement sur le compte (IBAN : FR76 1120 6200 2200 4859 0917 617 – BIC : AGRIFRPP812) ou le jour de la course.